

Le bogue du millénaire à l'étranger

Soyez prêts au cas où les problèmes persistent

Le bogue de l'an 2000 constituait une préoccupation de premier ordre pour le MAECI qui a collaboré avec d'autres pays et avec des organisations internationales comme le G-8, les Nations Unies et l'OCDE, pour promouvoir l'adoption de mesures et pour contrôler les progrès accomplis.

Au moment où vous lirez ces lignes, le problème devrait avoir été réglé dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, dans le cas des nations moins développées, les experts prédisent que des difficultés pourraient persister durant plusieurs semaines.

Les problèmes potentiels comprennent des perturbations dans les services de transport, tels des annulations, des retards, des réservations non confirmées et des changements imprévus dans les services annoncés. Les télécommunications pourraient aussi connaître des défaillances ou ne pas être facilement accessibles. Dans certains pays, les services bancaires, notamment l'usage des cartes de crédit et débit, pourraient ne pas être assurés. Des pannes d'électricité pourraient survenir occasionnellement, ainsi que des complications dans les services médicaux, l'approvisionnement en eau, et les services d'hygiène et de santé publique.

Bien que le problème puisse être de courte durée ou se limiter à une région ou une autre au sein d'un pays, les services consulaires du MAECI vous conseillent de bien vous tenir au courant des mesures prises pour faire face au bogue de l'an 2000 jusqu'à ce que le problème soit corrigé de façon permanente dans le pays où vous vous rendez.

Cela concerne aussi les entreprises canadiennes dont les partenaires étrangers, surtout les petites entreprises, sont susceptibles de connaître des problèmes opérationnels. L'expédition des marchandises et le déplacement des personnes pourraient notamment être affectés.

Que ce soit pour un voyage d'agrément ou d'affaires, le MAECI peut vous aider. Avant de partir, consultez les rapports sur les voyages du Ministère, qui comprennent de l'information sur l'état de préparation des pays en vue de l'an 2000, en cliquant sur « les voyages » à l'adresse www.dfait-maeci.gc.ca, ou téléphonez à la Direction générale des affaires consulaires au **1 800 711-8977** (au Canada et aux États-Unis) ou au **(613) 944-3037**. Les numéros de télécopieur sont les suivants : **1 800 575-2500** (depuis le Canada) ou **(613) 944-2500**.

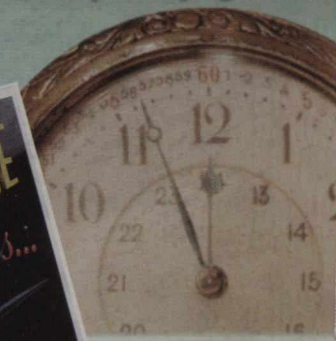
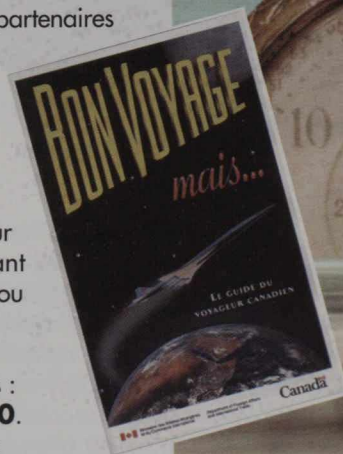
De plus amples renseignements, ainsi que de nombreux hyperliens à d'autres sites Web utiles, sont disponibles à l'adresse suivante : www.dfait-maeci.gc.ca/y2k. À l'étranger, communiquez avec l'ambassade ou avec le consulat du Canada. Les adresses et les numéros de téléphone se trouvent sur le site Web du Ministère, dans la publication *Bon voyage, mais...* et dans les répertoires téléphoniques locaux. Vous pouvez aussi vous procurer les publications suivantes qui sont également disponibles sur le site Web du Ministère : *En route pour l'an 2000 — Conseils à l'intention des Canadiens qui voyagent à l'étranger* et *Le bogue de l'an 2000 et vos partenaires internationaux : Ne vous fiez pas à la chance*.

Finalement, en cas d'urgence à l'étranger, il est possible d'obtenir de l'aide auprès de l'Administration centrale du MAECI à Ottawa en appelant à frais virés le **(613) 996-8885**. ●

**Bon voyage...
mais soyez prêt!**

En route pour l'an
2000

Conseils à l'intention des Canadiens
qui voyagent à l'étranger



À l'aube de l'an 2000, le voyageur qui part pour l'étranger pourrait bien avoir d'autres préoccupations que son heure d'arrivée à destination. En effet, ce ne sont pas tous les ordinateurs dans le monde qui seront prêts au passage à l'an 2000, et certains pourraient connaître des défaillances. Tous les ordinateurs — des grosses unités centrales jusqu'aux portables — doivent être vérifiés pour voir si les puces dont ils sont équipés sont conformes à l'an 2000, et un grand nombre d'entre eux doivent être reprogrammés ou remplacés.